



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 février 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 janvier 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Carole Anache, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

David le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Martine Brézac a donné pouvoir à Erwan Balanant
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Serge Nilly

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Carole Anache

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 12/02/2015

Expose :

- Modification des tarifs 2015 du Pôle Culture

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

La commission culture et patrimoine, réunie le 21 janvier, a porté des propositions de modifications sur certains tarifs du pôle culture votés lors du Conseil municipal du 10 décembre 2014.

Outre l'harmonisation des intitulés, les modifications portent sur :

- la **baisse de 0,50 cts d'Euros** des tarifs des expositions de la chapelle des Ursulines (plein tarif et tarif réduit),
- la **création d'un Pass expo** entre la chapelle des Ursulines et la Maison des Archers à 5 €
- et la **mise en place d'une tarification pour les expositions présentées à la Maison des Archers** (plein tarif 2 € et tarif réduit 1 €).

La formule « **gratuité pour tous les publics le vendredi** » est maintenue et étendue à la Maison des Archers.

Ces modifications sont proposées afin de faciliter l'accès pour tous des expositions et d'encourager la circulation des publics entre les deux sites.

Il est également proposé de baisser le **tarif de la médiathèque** « adhésion individuelle RSA, handicapé (80 %) demandeur d'emploi » à 10 € au lieu de 15 €.

La caution pour le **prêt des liseuses est ramenée à 50 € au lieu de 150 €** afin de suivre les valeurs du marché concernant le matériel informatique.

Concernant les tarifs du cinéma La Bobine, il est proposé **d'appliquer le tarif réduit 4,40 €** aux membres de l'association *Les gars de Saint Philibert / Cinéma Le Kerfany* afin de développer le partenariat et par souci de réciprocité puisque les membres de l'association *Chlorofilm* bénéficient du tarif réduit au cinéma Le Kerfany.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire modifiée du pôle culture pour l'année 2015 ci-jointe.

Avis favorable de la commission culture patrimoine du 21 janvier 2015

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques du 28 janvier 2015

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ